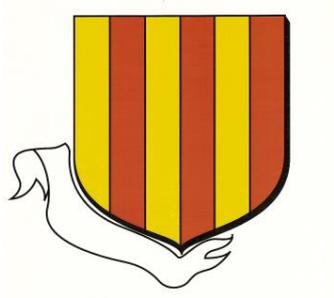


AUZEBO SC



2024



Auzebosc infos

Pour en savoir + www.auzebosc.fr

Retrouvez toute l'actualité sur le site Internet de la commune et
restez en contact via les réseaux sociaux



Actu-Auzebosc



INFOS PRATIQUES

La mairie est ouverte :

Les lundis et jeudis de

8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Numéros utiles

Enedis Dépannage-urgence sécurité : 09 726 750 76

GRDF – Dépannage-urgence sécurité : 0 800 47 33 33

Smeacc – Fuite d'eau : 0 811 900 800

Enfance Maltraitée : 119

Violences conjugales : 39 19

Alerte attentat - Alerte enlèvement : 197

Location de la salle polyvalente

Les tarifs sont indiqués sur le
site Internet de la commune.

RAPPEL DES HORAIRES

Déchetterie

Ouverte les mardis et samedis

Du 1^{er} avril au 30 septembre 9h-18h

Du 1^{er} octobre au 31 mars 9h-17h

Bruits des outils de jardin

Jours ouvrables 8h30-12h / 14h-19h

Le Samedi 9h-12h / 15h-19h

Dimanche et jours fériés 10h-12h

Permanence sociale à la mairie

Le jeudi de 10h à 11h sans RDV (*hors vacances scolaires*). Il est possible de prendre Rendez-vous pour toute demande urgente avec Mme LEBORGNE auprès de l'accueil de la mairie.

EDITO



Comme un coup de vent durant une tempête d'automne, voilà comment nous avons ressenti cette année 2023, forte, intense et rapide. J'ai encore en tête les mots employés, l'émotion ressentie durant les vœux de janvier, mais nous sommes bel et bien arrivés à la fin de 2023.

Moins pesante que les années de pandémie, mais pas moins difficile pour beaucoup d'entre nous, avec l'inflation vertigineuse que nous avons subi, avec les conflits internationaux qui génèrent des tensions jusqu'aux portes de nos villages, nous sommes affectés d'une façon ou d'une autre, même si nous ne nous sentons pas vraiment concernés directement.

La vie dans notre beau village est forte heureusement, plus paisible, l'ensemble de l'équipe municipale, élus, cadres et agents ont mis, une fois de plus cette année, plein d'entrain pour poursuivre l'action engagée depuis la reprise «normale», de la vie communale.

Cette énergie est malheureusement plus que freinée par le désengagement croissant de l'état, la délivrance d'aide ou de bonification financière pour la réalisation de nos différents projets n'ont pas été accordés.

Nous n'avons pas d'autres solutions que de revoir notre programme de début de mandat, afin d'étaler ou remettre à plus tard les réalisations que nous avons envisagés pour ne pas mettre à mal l'équilibre financier de notre commune.

Malgré cela, avec le soutien, du département de Seine-Maritime, de nombreux travaux prévus en 2023, devraient démarrer au premier trimestre 2024, le local associatif en lieu et place de l'ancien vestiaire du football, l'aménagement d'espaces de courtoisie sur la rue du calvaire, des jeux et des aménagements, pour nos petites têtes blondes au sein de notre verger communal.

Verger communal où les élèves de l'école « Jacques Dussaux» ont ramassé les pommes fin octobre, la vente a permis d'alimenter la coopérative scolaire. Un grand merci à toute l'équipe éducative, pour son investissement. Nous avons la chance d'avoir un groupe scolaire très convenable, entretenu et maintenu en bon état par l'ensemble du personnel communal, mais surtout des enseignants performants et présents, qui donnent de leur temps pour nos enfants mais aussi pour la vie dans notre village. Je pense qu'il est important de le souligner, à une époque où le chacun pour soi est devenu la « norme », il est agréable de voir, que des personnes prônent le vivre ensemble dans le respect des différences et prennent le temps de l'inculquer à nos enfants.

L'ensemble du conseil et du personnel municipal, se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2024 remplie de bonheur, de joie, de réussite et de santé.

Le Maire, Dominique Macé

Ancien cimetière d'Auzebosc : une situation provisoire dans la perspective d'un réaménagement définitif fin 2024

Du fait de l'état de dégradation croissant de très nombreux monuments abandonnés par les familles dans l'ancien cimetière situé en périphérie de l'Eglise, avec plusieurs menaçant ruine et posant des problèmes de sécurité, il



était devenu urgent de remédier à cette situation d'autant plus que l'entretien du site par le personnel communal était devenu de plus en plus compliqué depuis l'interdiction généralisée pour les collectivités de l'emploi des herbicides contenant notamment du « glyphosate ».

C'est ainsi que comme prévu au terme d'une première procédure réglementaire lancée à l'automne 2022 (délibération du conseil municipal en date du 13 octobre 2022), l'opération de reprise des concessions échues et non régularisées a été menée dans le courant du mois d'août 2023.

Les travaux d'enlèvement des anciens monuments des concessions non renouvelées avec l'exhumation des restes « post mortem » vers l'ossuaire communal ont été réalisés par la Société ELABOR à laquelle avait également été au préalable confiée la mission d'assistance juridique auprès de la mairie.

64 emplacements ont ainsi été physiquement repris par la commune dans cette 1^{ère} phase.

Pour rappel, il s'agit d'un très long processus qui avait été engagé dès 1984.

En effet, par délibération datée du 8 août 1984, le conseil municipal d'AUZEBOSC avait décidé la fermeture progressive de cet ancien cimetière suite à l'ouverture du nouveau créé en bas du village un an plus tôt et en 2018, vu le constat que de plus en plus de monuments étaient complètement détériorés, il avait été constitué une commission communale et il avait été déjà décidé de reprendre sur le principe tous les emplacements pour lesquels des sépultures étaient à l'abandon depuis longtemps.

Il faut en effet savoir qu'au regard de l'article L 2223-15 du Code général des Collectivités Territoriales, la reprise des concessions temporaires d'une durée de quinze ans, trentenaires ou cinquantenaires non renouvelées peut se faire sans formalité particulière si le renouvellement n'en n'a pas été demandé dans les 2 ans suivant la date d'expiration.

Il est toutefois conseillé de procéder au préalable à une publicité aussi large que possible de cette décision, notamment par voie d'affichage ou de publication dans la presse locale, ce qui a été fait.

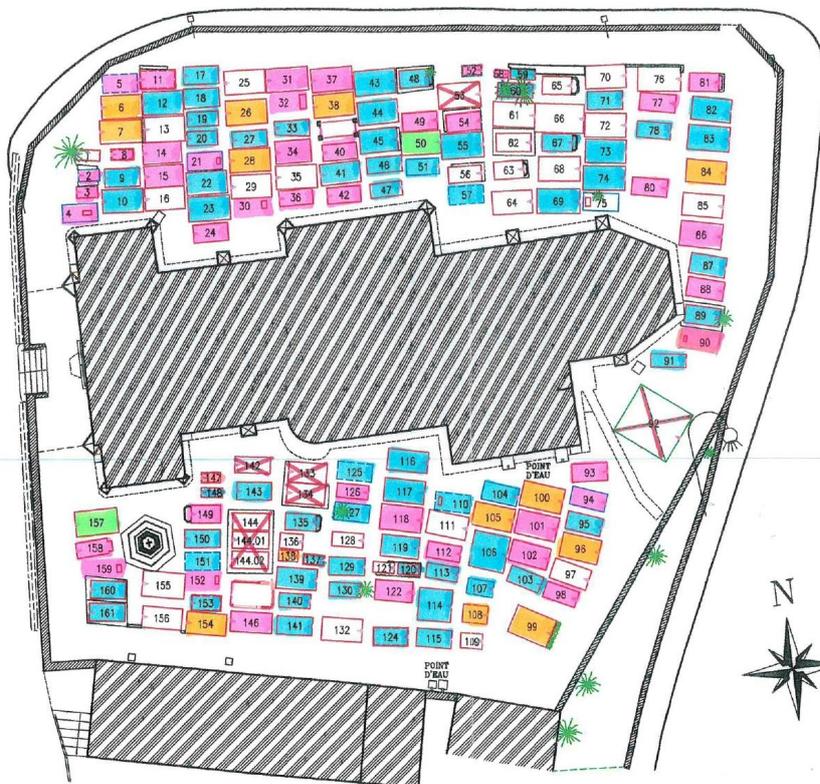
Mais le processus n'est pas encore arrivé à son terme car, maintenant, l'étape suivante va consister à pouvoir reprendre tous les emplacements réputés sans acte, à savoir tous ceux pour lesquels il n'existe, à priori, aucun écrit justifiant d'une concession, une situation assez courante dans les communes rurales pour les sépultures très anciennes.



Ces emplacements pour lesquels toutes les recherches dans les archives communales et départementales sont restées vaines, sont précisément au nombre de 43. Ils concernent des monuments pour la plupart très anciens et également fortement dégradés qui sont considérés comme étant « en terrain commun » au vu de la réglementation en vigueur (il y a même 8 emplacements sur lesquels il a été impossible d'identifier réellement les personnes qui y ont été inhumées).

Dans ce cas de figure, comme le prévoit la loi, ils peuvent donc être également repris dès lors qu'une procédure « à minima » avec publicité est respectée, celle-ci devant comprendre une nouvelle délibération du conseil municipal et un nouvel arrêté du Maire auquel la liste des emplacements concernés sera jointe. Tout ceci devrait permettre la reprise de ces 43 emplacements au second semestre 2024.

CIMETIERE D'AUZEBOSC



	Relevées en août 2023 (ELABOR)
	Renouvelées pendant la procédure
	Renouvellement en cours
	Perpétuelles
	Non échues > à maintenir
	Présumées sans acte > à reprendre

N°56 :

Renoncement écrit de la famille
(à reprendre également)

N°39 :

Sans acte mais « Commonwealth » - à maintenir

N°31 – 40 et 93 :

« Souvenir Français » (MPF) mais + de 50 ans

Perpétuelles :

La Commune souhaiterait pouvoir conserver les

N° 92 (chapelle) – 133 – 134 et l'ensemble 144

(valeur patrimoniale)



A titre indicatif :

- Pied de tombe
- Emplacement du Commonwealth
- Emplacement délimité par une ferronnerie



Au terme de cette seconde opération, l'ensemble du site pourra enfin être complètement végétalisé comme la décision en avait déjà été prise sur le principe, ceci pour faciliter l'entretien général vu l'espace total qui sera dégagé et il ne subsistera donc dans cet ancien cimetière que les monuments des concessions encore en cours de validité (une trentaine) ainsi que ceux des concessions dites perpétuelles au nombre de huit lesquels présentent d'ailleurs pour certains un caractère patrimonial intéressant à l'exemple de la petite chapelle située à l'arrière de l'église.



LISTE DES SÉPULTURES SANS TITRE DE CONCESSION

Commune de AUZEBOSC (76)
Cimetière Auzebosc

47 SÉPULTURES SANS TITRE DE CONCESSION

En date du 05/07/2022

EMPLACEMENT / SEPULTURE <small>(Nom et N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)</small>	DEFUNTS	DATE DE NAISSANCE	DATE DE DECES
1 - CARRE 1 - 2	* ??		
1 - CARRE 1 - 3	* FAMILLE LEFEVRE* René * THERE Marie Thérèse		
1 - CARRE 1 - 4	* FAMILLE LEFEVRE* René * ??		
1 - CARRE 1 - 5	* ??		
1 - CARRE 1 - 8	* ??		
1 - CARRE 1 - 11	* HIS Amanda née ROUET		15/11/1929
1 - CARRE 1 - 14	* JAMET Raymond	1919	1953
1 - CARRE 1 - 15	* VARNIER Roger		20/05/1956
1 - CARRE 1 - 21	* ??		
1 - CARRE 1 - 24	* TREMAUVILLE Léon	24/01/1887	07/01/1953
1 - CARRE 1 - 30	* ??		
1 - CARRE 1 - 31	* JAMET Arthur * JAMET Jacques	1883	1945 23/05/1940
1 - CARRE 1 - 32	* AUBERT P. A. Maria		01/06/1917
1 - CARRE 1 - 34	* ??		
1 - CARRE 1 - 36	* LEVITRE Eugène	1869	1945
1 - CARRE 1 - 37	* PAIN Robert	1911	1971
1 - CARRE 1 - 39	* HUTCHESON I. C. sépulture du Commonwealth à conserver		27/08/1944
1 - CARRE 1 - 40	* CAUCHY Eugène * CAUCHY Gisèle	1912 1944	1944 1946
1 - CARRE 1 - 42	* GRANDIN Mathilde née COMMAR	1862	1940
1 - CARRE 1 - 49	* HURAY* Amandine née CALOITE * HIRAY* Inesah	1872 1902	1913 1937
EMPLACEMENT / SEPULTURE <small>(Nom et N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)</small>	DEFUNTS	DATE DE NAISSANCE	DATE DE DECES
1 - CARRE 1 - 50	* LEMONNIER Denise * LEMONNIER Etienne Régularisation en cours	1933 1921	13/04/2007 18/03/1984
1 - CARRE 1 - 52	* ??		
1 - CARRE 1 - 54	* SERY*	1798	1888
1 - CARRE 1 - 58	* ANGOT Marie Thérèse		12/07/1946
1 - CARRE 1 - 77	* LEFEVRE* Célestine née CHAUVIN	1894	1942
1 - CARRE 1 - 80	* ? Maurice		
1 - CARRE 1 - 81	* LANGLOIS Léon		13/04/1944
1 - CARRE 1 - 86	* MAIGNAN* Emile * MAIGNAN* Maria		
1 - CARRE 1 - 88	* LANQUETUIT Eugène Albert * LANQUETUIT Léon	17/03/1866	18/11/1947 01/02/1931
1 - CARRE 1 - 90	* ??		
1 - CARRE 1 - 93	* DUMONT André		22/10/1915
1 - CARRE 1 - 94	* VARNIER Joseph		21/06/1922
1 - CARRE 1 - 98	* LEVITRE E. Marie née HERANVAL	1879	1957
1 - CARRE 1 - 101	* FERCOQ	1881	1960
1 - CARRE 1 - 102	* VILLIER A. Augustine née CAPRON	1886	1960
1 - CARRE 1 - 112	* CARDIN Jules	1896	1963
1 - CARRE 1 - 118	* VILLIER Alfred	1883	1969
1 - CARRE 1 - 122	* AMELINE Jules		10/03/1929
1 - CARRE 1 - 126	* JEANNE Rose Virginie née LEGROS		22/09/1903
1 - CARRE 1 - 146	* ADE* Claude		08/10/1981
1 - CARRE 1 - 147	* JOUEN Jacques Albert		26/09/1936
1 - CARRE 1 - 149	* JOUEN J. Suzanne née GRENIER		15/06/1937
1 - CARRE 1 - 152	* DEZERT Clément		22/02/1936
1 - CARRE 1 - 154	* SERY Louis * SERY L. Gilberte née GOUEL Régularisée	1920 1929	1980 1982
1 - CARRE 1 - 157	* EDOUARD Henri * EDOUARD Marthe Régularisation en cours	1902 1902	1990 1974
1 - CARRE 1 - 158	* ANQUETIL Joseph Athanase		20/05/1867
EMPLACEMENT / SEPULTURE <small>(Nom et N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)</small>	DEFUNTS	DATE DE NAISSANCE	DATE DE DECES
1 - CARRE 1 - 159	* FAMILLE FOUFFE* * ??		



Commune d'AUZEBOSC

Communiqué

*OPÉRATION DE MISE EN CONFORMITÉ DE L'ANCIEN CIMETIÈRE COMMUNAL
PROCÉDURE DE RÉGULARISATION AVANT REPRISE DES SÉPULTURES SANS CONCESSION
RELEVANT DU RÉGIME DU TERRAIN COMMUN*

Il se peut que certaines familles aient fait inhumer leurs défunts dans une sépulture, sans être titulaires d'une concession dans l'ancien cimetière. Ces tombes relèvent donc du régime du Terrain Commun.

Parmi ces sépultures, il apparaît que certaines d'entre elles ont cessé d'être entretenues voire sont dans un état de détérioration avancée.

En tout état de cause, au regard de la législation en vigueur dont l'origine est forte ancienne (décret du 23 Prairial An XII), les inhumations en terrain commun (appelé par le passé, de manière inadaptée, la « fosse commune ») sont faites dans un emplacement du cimetière communal mis gratuitement à disposition de la famille pour une durée qui ne peut excéder, par principe, cinq ans dès lors qu'il n'en a pas été décidé autrement.

La tombe en Terrain commun n'est alors pas destinée à recevoir plusieurs défunts de la même famille et, a fortiori, un caveau de plusieurs places. Une pierre tombale ou tout autre signe indicatif de sépulture peut néanmoins y être installé.

Pour autant, la gratuité de l'occupation du terrain n'emporte aucun droit pour la famille d'en disposer librement ou d'en réclamer la prolongation de son utilisation au-delà de la période réglementaire, à la différence des concessions funéraires, quand bien même plusieurs défunts y ont été inhumés, que ce soit dans un caveau ou en pleine terre.

Aussi, passé le délai réglementaire, la commune est en droit de procéder à la reprise des sépultures établies en Terrain Commun.

C'est pourquoi, seule la concession permet à chacun de bénéficier d'un droit « privatif » d'occupation et de jouissance d'une parcelle de terrain du cimetière afin d'y fonder sa propre sépulture et celle de tout ou partie de sa famille.

La concession est alors attribuée moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fixé par la commune au même titre que la ou les durée(s) proposée(s).

Une fois la contribution honorée, des droits sont alors ouverts et garantis à la famille pendant la durée concédée sous réserve que le concessionnaire puis ses ayants droit assurent en tant que de besoin le renouvellement de la concession en temps opportun et maintiennent la sépulture et les monuments en bon état d'entretien et de solidité.

En conséquence, forte de ce constat et soucieuse de concilier l'intérêt des familles avec les obligations légales, l'équipe municipale a décidé, préalablement à la reprise des sépultures relevant du régime ordinaire, d'accorder

un délai aux familles concernées afin de leur permettre de se faire connaître en mairie et de prendre toute disposition qu'elles jugeraient utiles concernant leurs défunts.

À ce titre, les familles disposent jusqu'au 31 mai 2024.

En revanche, au terme de ce délai, la commune procédera à la reprise des sépultures, en l'état et les restes seront ré-inhumés avec toute la décence requise dans une sépulture communale convenablement aménagée dite « ossuaire ».

Afin de respecter scrupuleusement la législation en vigueur et faire en sorte que cette démarche se déroule dans les meilleures conditions avec la nécessaire précision juridique, la municipalité a fait appel à un cabinet spécialisé en la matière : le Groupe ELABOR, département « Cimetières de France ».

Néanmoins, la participation active de tout un chacun par la communication en mairie de tout renseignement complémentaire au sujet des défunts qui sont inhumés dans ces sépultures et de leur famille est un élément humain fondamental pour mener à bien cette mission. Notre commune pourra alors retrouver, à l'horizon 2024-2025, un cimetière à la fois conforme à la législation, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site, lieu de repos éternel et de recueillement.

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
CANTON d'YVETOT

MAIRIE

d'AUZEBOSC

« La municipalité »

AVIS MUNICIPAL

MISE EN CONFORMITE DE L'ANCIEN CIMETIERE COMMUNAL

Procédure de reprise des sépultures sans acte de concession Relevant du régime du terrain commun

Face aux obligations imposées par la législation funéraire, la commune d'AUZEBOSC a mis en œuvre une opération de mise en conformité de l'ancien cimetière communal situé en périphérie de l'église en vue de son réaménagement.

Les sépultures dont la liste est consultable en annexe, ainsi que sur les panneaux d'affichage de la mairie et de l'ancien cimetière, relèvent, à défaut de titre de concession, du régime du terrain commun.

Aussi, les familles du ou des défunt(s) sont priées de se faire connaître auprès des services de la mairie par tout moyen à leur convenance :

- Soit en se présentant aux jours et heures d'ouverture des services de la mairie : le Lundi & le Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Soit en adressant un courrier à l'adresse postale de la mairie 2, rue Hutcheson 76190 AUZEBOSC,
- Soit en transmettant un message électronique à l'adresse courriel suivante : mairie-dauzebosc@orange.fr

Avant le 31 mai 2024,.

Muni, si un titre de concession existe, de l'exemplaire de l'acte conservé par la famille ou, le cas échéant, de toute information complémentaire concernant la ou les personne(s) inhumée(s).

Le Maire

Dominique MACE

Recensement 2024

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Mais il ne se fait pas en même temps pour tout le monde.



À quoi sert le recensement ?

Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). L'analyse de ces données aide également à cibler les besoins en logements, elle permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population.

La résidence où vous devez vous faire recenser est votre résidence principale. Si un agent recenseur vous contacte néanmoins dans votre résidence secondaire, vous n'avez pas à remplir de questionnaire, l'agent ne relèvera que quelques informations.

Comment est-il effectué ?



Vous êtes prévenu du passage de l'agent recenseur par une lettre du maire déposée dans votre boîte aux lettres quelques jours avant ou par l'agent lui-même. Celui-ci a une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire.

En cas d'absence du domicile, l'agent recenseur vous laisse un avis de passage dans votre boîte aux lettres afin de convenir d'un rendez-vous pour vous remettre les documents nécessaires.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre une notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne.

Si vous choisissez cette option, il faut vous connecter au site le-recensement-et-moi.fr et saisir les identifiants présents sur la notice puis remplir le questionnaire. Si vous indiquez votre adresse de messagerie électronique, vous recevrez un accusé de réception.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra :

- une feuille de logement qui comporte des questions sur les caractéristiques et le confort du logement ;
- autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer avec des questions sur l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le niveau d'études, le lieu de résidence, l'activité professionnelle ;
- des notices explicatives disponibles en français et dans certaines langues étrangères (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais, roumain, turc).

Il conviendra avec vous d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Si vous le souhaitez, il peut vous aider à les compléter. Vous pouvez aussi les renvoyer directement à la mairie ou à la Direction régionale de l'Insee.



Le recensement est gratuit.

Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



Élections

Pour pouvoir voter, encore faut-il être inscrit. On fait le point sur la marche à suivre.



Je viens d'une autre commune

Réalisable toute l'année et jusqu'au 6^{ème} vendredi avant une élection ; l'inscription sur les listes électorales de sa nouvelle commune se fait en mairie. Il suffit de se présenter avec une pièce d'identité valide et un justificatif de domicile récent, ou se laisser guider en ligne sur <https://www.service-public.fr>. Une fois effectuée, la démarche permet à la commune de signaler le nouvel électeur, entraînant une mise à jour du répertoire unique national. L'ancienne commune en sera avertie.

Je vais être majeur

Deux cas de figure sont possibles pour les jeunes : soit ils ont réalisé leur recensement entre 16 et 18 ans et sont automatiquement inscrits sur les listes électorales dès la majorité atteinte ; soit celui-ci n'a pas été effectué et il faut alors activer soi-même l'inscription. Attention, dans ce cas précis et pour les prochaines Européennes, qui se tiennent le 9 juin 2024, il faut impérativement finaliser sa démarche avant le vendredi 3 mai 2024.



Et sur place ?

Envie de vous investir dans la vie démocratique ? Et pourquoi pas se proposer comme assesseur ? C'est celui qui assiste le président du bureau de vote, permettant le bon déroulement de toute élection. La démarche peut elle aussi se faire toute l'année en ligne. Lors des prochaines Européennes à un seul tour le dimanche 9 juin 2024 comme lors de chaque scrutin, ces bonnes volontés sont très recherchées.



9 juin 2024

Élections Européennes

Travaux



La municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur à la fin de l'été afin de remplacer l'ancien équipement vieillissant et nécessitant des réparations.



Installation de poubelles à la mairie et au cimetière rue Hutcheson !



La météo de ces dernières semaines n'a pas empêché les espaces engazonnés de pousser. Les tondeuses sont donc toujours de sortie pour entretenir les pelouses d'Auzebosc.



Lignes jaunes

Mise en place de lignes jaunes tracées le long des trottoirs sur la “placette des Pinçons”, “placette des Éperviers”, et “rue des Bleuets”. interdisant le stationnement le long de ces tracés.

Enfouissement des réseaux : sécurité, efficacité et embellissement

L'enfouissement des réseaux permet d'optimiser la qualité de distribution de l'énergie grâce à la mise en place d'un réseau souterrain neuf et à l'abri des nuisances et intempéries (eaux pluviales, vents violents...). C'est aussi un moyen de réduire la perte d'énergie, notamment de chaleur. De surcroît, l'enfouissement des réseaux a permis d'embellir la rue en éliminant les réseaux aériens électriques, téléphoniques et d'éclairage public. Quant à la suppression des poteaux, elle facilite le déplacement des piétons.



Remplacement de la bâche au bassin de la zone d'activités du Calvar.



Installation d'un défibrillateur En façade de la mairie

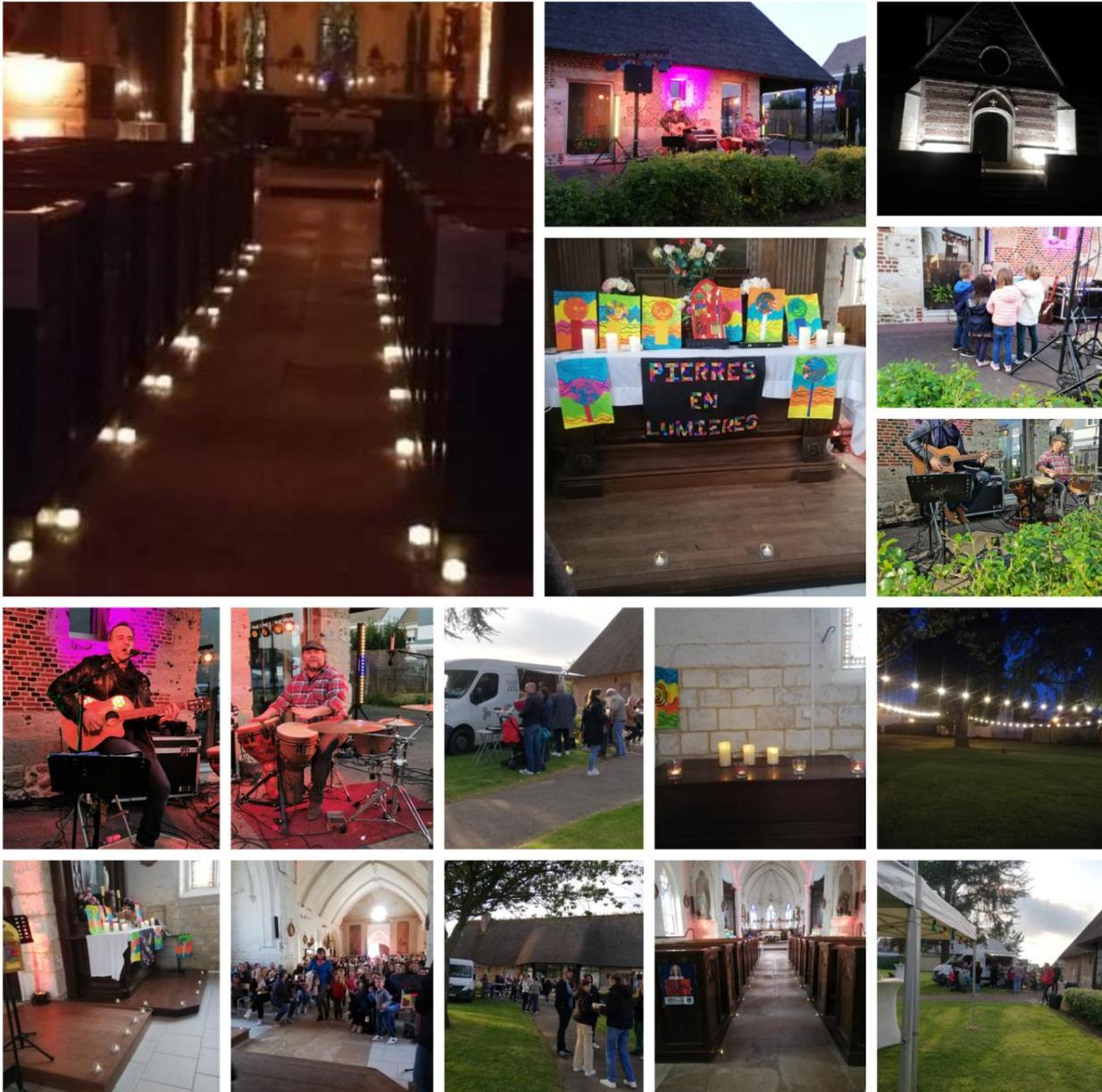


Installation d'un ralentisseur rue des Bleuets



Le 13 mai : Pierres en Lumières

Seconde édition pour la commune de Pierres en Lumières. Les élèves du groupe scolaire Jacques Dussaux étaient venus interpréter quelques chants et avaient illuminé l'église par leurs dessins. La soirée s'est poursuivie dans le parc de la mairie avec la présence du groupe Rythm N' Wood qui a donné le tempo !



Les 15, 16, 17 et 18 juin : Fête de la Saint-Jean

Dès le jeudi soir, les festivités ont débutées par un apéro-concert offert par la municipalité avec la participation du groupe Big-Band. Pour le plaisir des plus jeunes, la fête foraine était ouverte.

Au programme du vendredi, était proposé par l'association Run & Asthme une marche nordique à travers la commune suivie en soirée d'un concert à l'église avec la présence du groupe Bella Vocce d'Yvetot et Vocce de Yerville.

Le samedi, était plus sportif avec l'association Cartables et Crayons avec le trophée des familles et la course duo d'Auzebosc. Dans le parc du château s'est tenu le 1^{er} rassemblement de véhicules proposé par Youngtimers et Oldtimers. Un peu plus tard dans la soirée le Foyer nous proposait la restauration en écoutant les accords de l'association Toutempo. À la nuit tombée, le ciel d'Auzebosc s'est illuminé avec son traditionnel feu d'artifice.

Le dimanche, un office religieux s'est tenu dans l'église Saint Jean-Baptiste et pour les plus courageux une randonnée était organisée par le Foyer.



Le 21 octobre avait lieu la seconde édition de la marche rose

Seconde édition d'octobre rose organisée par la Commission Événementielle et l'association Run et Asthme. Les participants ont déambulé pour une marche de 5 km environ à travers la commune.

À l'issue de cette manifestation un pot a été offert par le Foyer et la municipalité.

Vos dons ont permis de récolter la jolie somme de 310 euros, qui a été remise à l'association EMMA d'Yvetot.



Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés (élus, associations) le 21 octobre pour soutenir la lutte contre le cancer du sein.



Sous une pluie normande, chacun à son rythme, une cinquantaine de personnes vêtues de rose se sont élancées après un petit déjeuner offert par la mairie à travers la commune pour se retrouver à l'arrivée autour d'un apéritif offert par le Foyer.

Bravo à toutes et à tous !



Le 5 novembre : Repas des aînés



Dimanche 5 novembre, s'est tenu le traditionnel repas des aînés organisé par le CCAS au grill des champs à Sainte-Marie-des-Champs, avec la présence du conseiller départemental Didier Terrier. Nos aînés ont apprécié le repas accompagné de Marita accordéoniste/chanteuse qui a su animer et faire passer un bon moment à nos aînés !

Actus en bref...



Lundi 30 octobre, Agnès Canayer, Sénatrice de la Seine-Maritime et Conseillère Municipale du Havre, a rencontré Monsieur le maire, ce fut l'occasion d'échanger sur les problématiques des élus au quotidien.

Chaque année, l'événement tombe le 3^{ème} jeudi du mois de novembre. Cette année 2023, le Beaujolais nouveau est sorti jeudi 16 novembre ! L'occasion d'un moment de partage et d'échange.



Le 2 décembre, la mobilisation de la Municipalité et des associations a permis de récolter la somme de 1 400 € pour l'association Emma Jolie.

Un bel évènement rempli de chaleur humaine, d'émotion et de solidarité.



Frank Lehman (metteur en scène, diplômé des cours Florent) de la *Compagnie "Des Cas Barrés"* vous propose des cours de théâtre les mercredis à la salle polyvalente.
(tarif : 200 € au lieu de 260 €).

Pour plus de renseignements ou inscription au 07 89 38 94 84 ou par mail : kbarres76@gmail.com

GROUPE SCOLAIRE JACQUES DUSSAUX

Coordonnées

309 rue de l'église – 76190 Auzebosc
Tél. 02 35 56 70 25
E-mail : 0761062s@ac-normandie.fr
Directrice : Émilie PINEL
(jour de direction : le lundi)

Après une période d'essai de six semaines,
l'accueil du matin à 7h30 reste inchangé.

5 classes avec 119 élèves

PS-MS-GS avec 25 élèves : classe Anne-Laure MOISON et
Pauline TAUSKY (les mardis)

ATSEM Sybille LECOURTOIS

GS-CP avec 23 élèves : classe de Fleur LEBESNE
ATSEM Laura BOQUET

CP-CE1 avec 24 élèves : classe Céline DUCLOS

CE2-CM1 avec 22 élèves : classe Dominique LEMAISTRE

CM1-CM2 avec 25 élèves : classe d'Émilie PINEL et
Sophie LEROUX (les lundis)

Journal des enfants

Les élèves de CE2, CM1, CM2 ont créé cet article pour informer les parents et les gens de la commune de ce qu'on a fait à l'école. Nous avons travaillé tous ensemble, ça nous a fait plaisir.

De septembre à décembre :

LE MARCHÉ DE NOËL - Mélisande Maëlle Floriane

"Pour le marché de Noël, nous avons fabriqué et décoré plusieurs choses : vaisselle sucettes, crackers, cartes... Nous les avons vendus à un petit prix (entre 50 cts et 1€)".

LE VERGER - Noé et Timothée

"Toute l'école a ramassé des pommes dans le verger d'Auzebosc. Nous avons eu un peu d'argent pour l'école".



LA PISCINE - Martin, Milly, Léa BT

"Les maîtres-nageurs sont très gentils. Le groupe noir apprend à nager avec les palmes, le groupe bleu doit valider l'ASNS, les groupes jaunes et verts lâchent la frite et passent le passe nautique ou l'ASNS. Les groupes blancs et rouges apprennent à ne plus avoir peur et commencent à nager".

HARCELEMENT - Néis et Anaëlle

"Le harcèlement est une action répétitive qui fait du mal (insultes, violence...). À l'école on lutte contre ça de différentes façons : la règle des 3 stops, on prépare des ateliers (affiche, questionnaire, fiche confiance en soi...) pour toute l'école pour que le harcèlement reste à la porte de notre école !"



VENTE DE LIVRES - Camille et Gabin

"Il y a des livres à partir de 2 ans jusqu'à plus de 10 ans. Il y a une trentaine de livres différents. Ils sont vendus à 1€ chacun"

KEVIN CAMPION - Lubin et Yanis

"C'est un athlète de haut niveau qui va peut-être participer aux Jeux Olympiques 2024. Il nous a montré son maillot, ses médailles d'or. Il nous a appris les bases de son sport : la marche athlétique"



HALLOWEEN - Tom et Robin

"On s'est déguisé, on a pris des photos. Corinne avait un chapeau de sorcière !"

MEDIATHEQUE - Gabriel et Tiago

"Toute l'école est allée à la médiathèque, un bibliothécaire nous a lu une histoire puis nous avons emprunté un livre à lire à la maison"



ANNE-LAURE ET PAULINE - Maélyne, Erwan, Mélissa, Nicolas.

"Anne-Laure et Pauline sont de nouvelles enseignantes à l'école. Anne-Laure est à l'école toute la semaine sauf le mardi : Pauline la remplace. Elles s'occupent des petite, moyenne et grande section"

TREVIN - Maélyne, Erwan, Mélissa, Nicolas.

"Il est arrivé en octobre 2022 et reparti en mai. Nous sommes toujours en contact avec lui. Nous avons parlé de Thanksgiving avec lui : c'est une fête que les américains passent en famille. Il nous a aussi envoyé une vidéo de son appartement"



THIS IS ENGLAND – Amara et Juliette

“Nous sommes allés au cinéma regarder des courts métrages en anglais avec d'autres classes. C'était super, on a adoré !”.

LES CONTINENTS – Léonie et Lilian

“Cette année, toute l'école va travailler sur les continents. On a commencé par l'Afrique. Plusieurs élèves ont présenté des objets africains et on appris beaucoup de choses”.



La SNCF – Maëva, Raphaël, Nao

“Monsieur Aury est venu de la SNCF. Il nous a appris des choses sur les trains (comment on les conduit, les règles et la sécurité). C'était trop bien, nous avons adoré”.

LES ÉLECTIONS - Enora et Jeanne

“On a appris comment se déroulait un vote. On a ouvert les enveloppes, on a mis les bulletins dans l'urne. On a tenu le bureau et ensuite on a fait le dépouillement”.



L'ÉCOLE DU DEHORS - Soline et Melvyn

“Les élèves de GS et CP profitent de la nature pour apprendre. Ils ont un ami arbre. Ils font des activités et des jeux dans le bois”.



MUSIQUE - Léa, Lucie, Ethan et Jade

“Toute l'école travaille en musique sur les Jeux Olympiques grâce à Léa et Lucie du Conservatoire. De la PS au CE1, c'est Lucie qui intervient. À partir du CE2, on écrit une chanson avec Léa”.

CHARLOTTE - Noah et Antoine

“Charlotte est notre service civique, elle a 18 ans Elle aide les élèves et les maîtresses. Elle va nous accompagner toute l'année”.



Eire N' Caux

L'association Eire N' Caux a été créée au début de l'année 2023. Woody, auzeboscais passionné de danse irlandaise, chorégraphe et professeur propose des stages multi-niveaux plusieurs fois par an et, depuis la rentrée de septembre, des cours hebdomadaires d'1h ou 1h30 selon le niveau.

Les stages ont rassemblé 20 à 30 personnes en janvier, en mars et en décembre. Dix danseuses se retrouvent tous les jeudis soirs pour des cours hebdomadaires.

La première prestation de ce petit groupe s'est déroulée le 2 décembre sur la scène de la salle polyvalente et a reçu de beaux applaudissements.

N'hésitez pas à nous rejoindre !



Renseignements : woody.schiettecatte@yahoo.ie ou 06 70 97 34 20

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

L'Association des Anciens Combattants d'Auzebosc, créée en 2011, perpétue d'année en année le devoir de mémoire.

Notre monument aux Morts, au centre de notre village où sont gravés les 20 noms de soldats qui ont donné leur vie à la France ; dont l'aviateur Hutcheson, un soldat Néozélandais abattu au dessus de notre commune, il repose désormais dans notre cimetière communal.

Il a été déposé une fougère, symbole de la Nouvelle Zélande et une fleur sur sa tombe le 27 Août 2023.

Lors de la cérémonie du 11 novembre 2023, un jeune écolier aidé d'un adulte, a porté le drapeau tricolore, afin de perpétuer et de transmettre le souvenir.

Bien merci à lui.

Nous sommes présents avec nos porte-drapeaux aux différentes manifestations commémoratives et religieuses.

Nous avons été présents le 8 Mai, 14 Juillet, et 11 Novembre.

Notre repas annuel a eu lieu le 23 septembre 2023, où convivialité et bonne humeur, étaient au rendez-vous. Quelques élus sont venus partager notre repas.

Madame Lefaux, membre et adhérente de notre association nous a quittés cette année.

L'Association compte sur votre présence l'année prochaine aux différentes cérémonies sur notre commune.

Le président, Jean Bigot.





LE FOYER

Cette année encore, le Foyer d'Auzebosc vous a proposé diverses activités et sorties. Nous remercions les habitants d'Auzebosc mais aussi les habitants extérieurs de la commune pour votre participation, sans vous cela ne serait pas possible !

En 2023, nous vous avons proposés, deux lotos en avril et novembre, en juin un voyage direction Isigny et le marais du Cotentin, une sortie à Bagatelle, notre participation à la fête de la Saint-Jean et une sortie football au stade de France. En fin d'année, une sortie marché de Noël à Amiens puis le 3 janvier 2024, la sortie cinéma pour les enfants de l'école maternelle et primaire Jacques Dussaux qui s'est terminée par un goûter.

En parallèle de ses nombreuses activités, petite nouveauté cette année, avec une activité de santé qui rencontre un vif succès. Il s'agit de cours adaptés pour des personnes avec ou sans pathologies mais pour qui le sport en général peut être compliqué notamment dans les mouvements à réaliser.

Vous avez encore la possibilité de vous inscrire sur l'ensemble des activités proposées par le foyer. Pour cela n'hésitez pas à contacter Richard au 06 03 82 18 69 ou Aurélie au 06 79 01 79 71.

Tous les jeudis après-midis nos aînés licenciés se donnent rendez-vous à la salle polyvalente pour partager un moment convivial. Si vous le souhaitez vous êtes invité à les rejoindre.

Merci à nos deux professeurs de sport Gwendolina et Chloé qui sont toujours aussi dynamiques et souriantes. Nous remercions également le maire, Monsieur MACÉ, les conseillers ainsi que les agents de la mairie pour leur réactivité, leur soutien et leur aide. Nous remercions aussi la directrice de l'école, Madame PINEL, qui lorsque nous en avons besoin fait passer les mots pour les enfants.

Les événements à venir pour 2024 :

- deux lotos un en avril et un en septembre,
- la sortie de fin d'année, le 18 juin,
- le repas du samedi soir de la Saint-Jean.

***“Nous vous souhaitons à tous ainsi qu'à votre famille une excellente santé et année 2024.
Prenez soin de vous. Encore un grand merci à vous tous”.***

L'équipe du Foyer d'AUZEBOSC.



Équipe du Foyer :

Président : Richard DRUAUX
Vice-président : Pascal FERCOQ
Trésorière : Kelly DRUAUX
Vice-trésorière : Geneviève PASQUIER
Secrétaire : Aurélie CAUFORNIER
Vice-secrétaire : Christine LE GRAND
Membres : Yann FROMENT,
Jacqueline FATRAS,
Denis DEMEILLERS



CARTABLES & CRAYONS

Tout comme 2022, 2023 aura permis à l'équipe de Cartables et Crayons de multiplier les projets, tout d'abord en reprenant ce qui depuis des années a toujours été une réussite :

- La vente de grilles de galettes en Janvier,
- L'organisation du Printemps du Jeu en Mars, avec l'aide très précieuse de Thomas Lessard et Maxime Effosse, avec une petite nouveauté cette année puisque le week-end a commencé dès le vendredi soir, à la médiathèque d'Yvetot, avant de continuer le samedi et dimanche à la salle polyvalente d'Auzebosc,
- La vente de chocolats de pâques en avril,
- L'organisation du trophée des familles lors des festivités de la Saint-Jean,
- L'après-midi Structures Gonflables dans la cour de l'école début juillet (2^{ème} édition sous le soleil),
- La vente de bulbes en septembre,
- L'organisation de la journée Halloween en octobre,
- La vente de chocolats et de sapins au moment de Noël.

Mais 2023 aura également été pour l'association l'occasion d'innover encore, avec :

- La création du Duo d'Auzebosc (course en binôme enfant/adulte) lors des festivités de la Saint-Jean, attirant une vingtaine d'équipes,
- Un repositionnement de la Foire à Tout, organisée désormais en septembre et non plus lors de la Saint-Jean,
- Le redémarrage du marché de Noël (arrêté il y a quelques années, et remplaçant désormais la parade de Noël), permettant la vente de décorations de Noël réalisées par les parents et bénévoles, mais aussi une rencontre avec le Père Noël.

Tous ces événements ont eu pour but d'animer le village, de faire rire les enfants, et de collecter des fonds pour accompagner le groupe scolaire Jacques Dussaux dans le financement de ses projets :

- Achat de matériel pédagogique,
- Financement de spectacles,
- Prise en charge partielle du voyage à Jumièges.

En complément, Cartables et Crayons aura également apporté son soutien à d'autres actions :

- Encadrement de la marche organisée par Run & Asthme lors d'Octobre Rose,
- Gestion des entrées lors du spectacle organisé par les Messagers de L'espoir en solidarité à la petite EMMA.



Les membres de l'association Alexia - Astrid - Clément - Elodie F. - Elodie M. - Elodie P. - Gaelle - Jérôme - Julie - Laurent - Natacha - Noémie - Séverine - Virginie.

Vous souhaitez nous contacter : cartables&crayons@gmail.com

Alexia : 06 64 25 76 34 - Laurent : 06 15 92 24 17

Retrouvez nous sur Facebook : <https://m.facebook.com/cartablesetcrayons/>

Trophée des familles 2023

Félicitations à la famille Saquet
qui remporte le titre.



Un après-midi d'Halloween festif !

Merci aux participants
pour leurs déguisements.....





RUN & ASTHME

Prévisions pour 2024 :

En juin : participation à la fête de la Saint-Jean,

En octobre : octobre rose, troisième édition.

Président : Fabrice PROKOPCZYK

Vous pouvez me contacter au 06 15 18 59 88 - www.run-et-asthme.fr



Participants à la marche d'octobre rose - édition 2023

Les naissances



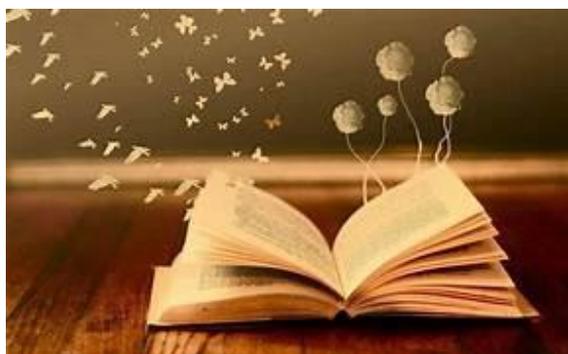
LAURENT Albin né le 26 mars
LELIÈVRE Léna née le 15 avril
BILLON Lise née le 2 juillet
FLEURY Erën né le 19 juillet
PECCAIVE Timéo né le 24 juillet
CRIMET Amalia née le 25 juillet
LEROUY MAILLARD Jeanne née le 19 août
PÉTRY BACHELET Anya née le 8 octobre

Les mariages

Madame BELLAY et Monsieur AUVRAY le 23 septembre
Madame SERVOISE et Monsieur FLEURY le 16 décembre



Les décès



VILLIER Marie-Claude décédée le 17 mai
VALLOIS Lionel décédé le 3 juillet
GOUEL Odile décédée le 23 juillet
LECONTE Gaëlle décédée le 31 juillet
LEFAUX Denise décédée le 11 octobre

Coup d'œil dans le rétro !



Inauguration le 9 juin 1924 du monument aux morts.

Novembre 1923 : Formation d'un comité pour l'Érection d'un monument aux morts.

13 février 1924 : Délibération du conseil municipal, décision est prise pour l'installer place de l'église.

Carte postale de 1915 représentant l'ancien café situé route de Caudebec (le Mailloc).



Carte postale représentant le manoir de La Hérucherie avant son réhaussement.

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

*Le Parc met le cap sur 2043...
et votre avis compte !*

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande a été créé en 1974 autour de la forêt de Brotonne, dans l'objectif de maintenir une coupure verte entre les deux grands pôles urbains et industriels de Rouen et du Havre. Composé à l'origine de 35 communes, le territoire du Parc s'est progressivement étendu jusqu'à regrouper aujourd'hui 76 communes (et deux communes associées : Sandouville et Bourg-Achard), 110 000 habitants sur un territoire de 90 900 hectares.

En France, il existe aujourd'hui 58 Parcs naturels régionaux, couvrant environ 19% de la superficie nationale. Ce classement est délivré aux Parcs par le Premier Ministre en raison de leurs qualités exceptionnelles. En effet, un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. Afin de préserver, valoriser et développer durablement ce territoire, un Parc naturel régional dispose d'une feuille de route, un document de référence, intitulé Charte.

Un projet de territoire qui engage ses signataires

Ce document de référence est valable 15 ans. Signée par l'Etat, la Région Normandie, les Départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, les Intercommunalités et les Communes, la Charte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande expirera en 2028. Cette dernière consigne les grandes orientations partagées et définit les objectifs à atteindre ainsi que les actions à mettre en œuvre en matière de paysage, d'environnement, d'aménagement, d'économie locale, de lutte contre le réchauffement climatique, etc.

Certes, il reste encore 5 ans avant son échéance, mais la conception d'un nouveau projet de territoire doit se faire en amont puisqu'elle doit être menée en concertation avec tous les acteurs du territoire. C'est une occasion unique de se réapproprier les enjeux et de réfléchir collectivement à l'avenir du Parc, pour la période 2028-2043.

Le Parc fête ses 50 ans et mobilise ses habitants

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande fêtera ses 50 ans en 2024 ! A cette occasion, un programme spécifique de 50 Rendez-vous du Parc a été conçu et *Parc en fête*, la grande fête des habitants du Parc, aura lieu à la Maison du Parc (Notre-Dame-de-Bliquetuit) dimanche 16 juin 2024. Hasard du calendrier mais opportunité à saisir, cette année de jubilé sera à la fois une année de fête et une année de concertation. Le Parc engage une grande enquête auprès de ses habitants. Le but de cette démarche est de mieux connaître les attentes des habitants, leurs points de vue, leurs besoins, etc. Cette enquête s'étale sur toute l'année 2024 et les résultats seront utilisés pour construire le futur projet de Charte.

En tant qu'habitant ou acteur, ce territoire vous appartient ! Merci de prendre quelques minutes pour apporter votre contribution à ce questionnaire, en flashant le QR Code. Vos réponses resteront strictement confidentielles.



INVITATION

Vendredi 12 janvier, 19h
Salle polyvalente

2024

Monsieur le Maire, MACÉ Dominique et
l'ensemble du Conseil Municipal sont heureux
de vous retrouver à l'occasion de la traditionnelle cérémonie
des vœux suivie du verre de l'amitié, moment de
convivialité et de partage.



Mairie d'Auzébas 2 rue Hutcheson 76190 Auzébas - 02.35.95.13.48

